



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 45

Troyes, le lundi 15 novembre 2021

Sécurité routière – Vivre ensemble

1. Devant la hausse de la mortalité routière et le haut niveau de circulation sur les axes routiers structurants du département, le préfet de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisés pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.
2. Par ailleurs, de nombreux comportements inadaptés et dangereux demeurent inacceptables. Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :
 - 25 excès de vitesse ;
 - 5 faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
 - 5 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
 - 10 faits d'usage du téléphone au volant ;
 - 2 faits de défaut de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
 - 4 faits de conduite sans permis de conduire ;
 - 16 faits de refus de priorité ;
 - 18 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
 - 26 suspensions administratives immédiates de permis de conduire du 8 au 10 novembre.

Contrôles routiers prévus pour la semaine n° 46

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, le préfet de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mardi 16 novembre - Après-midi	Boulevard Barbusse à Troyes
Mercredi 17 novembre - Matin	D960 - Creney
Mercredi 17 novembre - Après-midi	Avenue Galliéni à Sainte-Savine
Jeudi 18 novembre - Matin	Boulevard de Dijon à Saint-Julien-les-Villas
Jeudi 18 novembre - Après-midi	D442 – Saint Flavy
Jeudi 18 novembre - Après-midi	D442 – Pavillon Sainte Julie
Vendredi 19 novembre - Matin	D396 – Bar-sur-Aube/ Ville-sous-la-Ferté
Vendredi 19 novembre - Après-midi	D619 Saint Lye

Éclairage et feux du véhicule

Pour votre sécurité, il est important de vérifier l'éclairage de votre véhicule.

Votre voiture doit obligatoirement être équipée de feux en bon état de marche :

- deux ou quatre feux de route avant, ou « plein phares », de lumière jaune ou blanche permettant d'éclairer la nuit par temps clair sur une distance d'au moins 100 mètres ;
- deux feux de croisement avant de lumière jaune ou blanche permettant d'éclairer la nuit par temps clair sur une distance d'au moins 30 mètres sans éblouir les autres conducteurs ;
- deux feux de position avant, ou « veilleuses », de lumière blanche, orange ou jaune, visibles la nuit par temps clair sur une distance de 150 mètres sans éblouir les autres conducteurs. Avec ces indicateurs de direction, le conducteur de la voiture doit pouvoir actionner son signal de détresse, ou « feux de détresse », clignotant de la même manière à l'avant et à l'arrière, à droite et à gauche ;
- quatre clignotants, deux à l'avant et deux à l'arrière du véhicule, émettant une lumière orangée non éblouissante ;
- deux feux de brouillard avant de lumière blanche ou jaune ;
- deux feux de brouillard arrière de lumière rouge ;
- deux feux de position arrière de lumière rouge non éblouissante, visible la nuit par temps clair à une distance de 150 mètres ;
- deux feux STOP arrière minimum émettant une lumière rouge non éblouissante ;
- des feux de position latéraux pour les véhicules ou les remorques, dont la longueur est supérieure à 6 mètres (sauf châssis-cabines et véhicules agricoles ou forestiers).

Le non-respect de ces obligations est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 180 € et de l'immobilisation du véhicule.

Il n'est pas obligatoire d'avoir une boîte d'ampoules dans le véhicule, mais cela peut se révéler très utile pour pouvoir changer (ou faire changer) une ampoule défectueuse sous peine d'être sanctionné en cas de contrôle.



presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr
f @Prefetaube
t @Prefet10